

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 juin à 20 heures 15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Éric THOMAS (Maire).

Présents : M. Éric THOMAS (Maire), M. Denis TAVEL, Mme Françoise BUISSET, M. Jean-Marc MICHON (Adjoints), M. Stéphane BATISSE, Mme Françoise GAGNEPAIN, M. Éric MERCADO, M. Djamel YANTOUR, M. Julien VERCHERE, Mme Emmanuelle FOURÉ-DELORME, Mme Elodie MICHON, Mme Magali PONSOT, M. Yves BERNARDIN, Mme Mélynda CORDON.

Absents ou excusés : Mme Denise RANDU, M. Franck GAUDET (adjoints), Mmes Stéphanie SAVEY et Stéphanie DUCROZET, M. Dominique BERNARD.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de procurations : 3
Nombre de suffrages exprimés : 17
Date de la convocation : 17 juin 2022

M. Jean-Marc MICHON a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Revalorisation des tarifs de location de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2023 :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la modification des tarifs selon le tableau ci-après, modifie les dispositions suivantes :

- location jour de semaine, soit du lundi au jeudi : 25% de réduction
- 2^{ème} jour de location consécutif (ou plus) : - 10 % sur le coût global de la location (hors vaisselle)
- les jours fériés sont considérés comme des samedis ou des dimanches
- plus de gratuité des 100 premiers couverts, mais instauration d'un forfait : 1€ par personne (Certinois) et 1.70€ par personne (Extérieurs) ; et si plus de 150 personnes, forfait de 150€ (Certinois) ou 255€ (Extérieurs).
- location de la petite salle pour réunion sans repas : 20€/heure (Certinois) et 25€ (Extérieurs), 4h maximum
- instauration des nouveaux tarifs pour le remplacement de la vaisselle cassée ou perdue.

	Associations Habitants Certines	Locations extérieures	Entreprises de Certines soumises à TVA		Entreprises extérieures soumises à TVA	
			HT	TTC	HT	TTC
1) Grande salle +bar + chambre froide	360,00 €	600,00€	360,00€	432,00€	600,00€	720,00€
2) Petite salle	129,00 €	220,00€	129,00€	155,00€	220,00€	264,00€
3) Grande salle+ petite salle + bar + chambre froide	405,00 €	680,00€	405,00€	486,00€	680,00€	816,00€
4) Cuisine	81,00 €	133,00€	81,00 €	97,00 €	133,00€	160,00€
Vaisselle	0,10 €	0,17 €	0,10 €	0,12 €	0,17 €	0,20 €

Tarif casse vaisselle

Accusé de réception en préfecture
001-210100699-20220628-DE23062022_033-DE
Date de télétransmission : 28/06/2022
Date de réception préfecture : 28/06/2022

Articles	Prix facturé
Assiettes	3,50 €
Carafe	8,50 €
Coupe à sorbet	3,50 €
couteaux	3,00 €
cuillères à café ou à soupe	1,50 €
Fourchette	2,50 €
Pichet	8,00 €
Plateau	20,00 €
Tasse	2,00 €
soucoupe	1,50 €
Tire bouchon	12,00 €
verres	2,50 €
Verseuse	30,00 €

Si casse ou disparition des electro-ménagers suivants : Appareil à saucisses, percolateur et machine à café, facturation sur devis.

Ainsi fait et délibéré à Certines, les jour, an et mois que dessus, et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Éric THOMAS

